

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 5

État B'

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les annulations de crédits de paiement :

(en euros)

Programme	Minoration des crédits de paiement annulés
Sport	150 000
TOTAUX	150 000
SOLDE	- 150 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de minorer de 150.000 euros les annulations de crédits de paiement sur le programme « Sport » (action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre ») au titre d'une réimputation de crédits.